

Communiqué de presse



Usbek & Rica



France 2030 x Usbek & Rica convoquent Le Tribunal pour les Générations Futures le 14 octobre prochain à 18 heure à l'ESA d'Angers

Peut-on encore faire rêver les jeunes avec l'agriculture ?

- A travers son plan d'investissement France 2030, l'État s'associe au magazine Usbek & Rica, pour une conférence-spectacle exceptionnelle et ouverte à tous, le 14 octobre prochain, à l'Ecole supérieure des agricultures (ESA) sur le campus d'Angers.
- La Cour, ainsi qu'experts et témoins, se rassembleront pour un faux procès hors du commun en faveur d'un débat de fond sur la question agricole et ses enjeux. Un jury citoyen tiré au sort sera chargé de trancher, au nom des générations futures.
- L'objectif : réfléchir ensemble sur les compétences et métiers de l'agriculture en France, et redonner une chance à l'attractivité de la filière.

Un secteur en tension, qui peine à recruter

Disposant d'une grande diversité de systèmes de production et de transformation, la France est le 1^{er} producteur agricole européen (18 % de la production en valeur) et le 2^{ème} producteur agroalimentaire européen en termes de chiffre d'affaires.

Pourtant un constat est alarmant : la France a perdu 100 000 agriculteurs en dix ans et d'ici à 2030, la moitié d'entre eux pourrait partir en retraite. Modes de production intensifs, dépendance accrue aux énergies fossiles, pollution des eaux et des territoires, impact sur la santé publique...sont autant d'éléments à l'origine d'un phénomène croissant de rejet de la filière (avec par exemple une augmentation de plus de 40 % en 2021 des phénomènes de harcèlement envers les agriculteurs).

Ceci reste sans compter sur l'image d'un métier dégradé et à bout de souffle, désormais associé aux manques de revenus et à l'isolement ; à la difficulté des tâches et au déclin des formations ; à la gestion exponentielle d'aléas et de dégâts climatiques et économiques; et à un manque criant de reconnaissance.

Pourtant cruciale et répondant à un besoin essentiel, la filière peine à séduire une nouvelle génération en quête de sens. **Le modèle agricole français se doit d'évoluer pour répondre à**

une multitude de problématiques, allant de la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre à la restauration de la biodiversité, en passant par relever des défis économiques ou démographiques, le tout en assurant **la souveraineté alimentaire française**.

En 2020, lors du dernier recensement agricole, il y avait 416 436 exploitations agricoles sur le territoire national Français. Pour la plupart, elles font face à une difficulté de renouvellement : aujourd'hui, pour trois agriculteurs qui partent, un seul jeune s'installe. Ainsi, en 2030, environ 70 000 postes de travail pourraient rester vacants et environ 40 000 exploitations seraient à la recherche de repreneurs.

C'est dans ce contexte que l'État, avec son plan France 2030 soutient des projets dans le domaine de la recherche, de la formation, des nouvelles technologies, des modes de fonctionnement innovants, de l'agroécologie et des systèmes alimentaires, pour développer l'agriculture et l'alimentation de demain. **Son ambition : démontrer que l'on peut proposer une alimentation saine, résiliente, durable et souveraine, produite par une filière qui se transforme et réponds aux enjeux écologiques.**

Plus de 350 projets lauréats portant sur des leviers innovants intégrés dans les filières et les territoires sont soutenus par France 2030 sur plusieurs dispositifs ainsi que huit dispositifs de formation soutenus par l'appel à manifestation d'intérêt « Compétence et métiers d'avenir » dans le secteur agriculture et alimentation.

Le Tribunal des Générations Futures : une initiative originale pour répondre à ces enjeux.

L'audience est ouverte ! **Le 14 octobre prochain**, l'État avec France 2030, son plan d'investissement en faveur de la redynamisation de filières stratégiques françaises, en association avec Usbek & Rica, en appelle à un **Tribunal des Générations Futures (TGF)** unique en son genre, à destination des étudiant(e)s angevin(e)s, et futur(e)s professionnel(le)s du métier.

Travailler dans l'agriculture est-il encore un choix d'avenir ? Comment convaincre les plus jeunes qu'un modèle et des valeurs plus justes sont possibles ? Le métier est-il tragiquement voué à disparaître ? Quels futurs et espoirs pour la filière ?

Dans le rôle des témoins :

- Clémence Morant, Copilote du Groupe de travail « Emploi et formation agricole » The Shifters ;
- Jérôme Segouin, Maraîcher bio aux Jardins de Tiphereth ;
- Jean-Pierre Faucon, président de la région Pays de la Loire pour Sodiaal.

Seul le public, convaincu ou non, aura la réponse définitive. Pour s'inscrire : <https://evdr.co/z98qp>

A propos du TGF Tribunal des Générations Futures : A l'initiative d'Usbek & Rica, le média qui pense le futur, le TGF est une Conférence-Spectacle qui invite à travers un format original et décalé de faux procès, à susciter le débat autour des grandes thématiques d'avenir. <https://usbeketrica.com/fr/studio/tgf>

A propos du plan d'investissement France 2030 :

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Contacts Presse :

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr